

PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DE L'ÉLECTION D'UN MAIRE ET DE 3 ADJOINTS

Le vingt-cinq mai deux mil vingt, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aurouër, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, à huis clos, à la salle polyvalente (afin de respecter les conditions sanitaires liées à l'épidémie de covid-19) sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux : BAYLE Jean-Louis, BORDE Alain, BORDE Marie-Hélène, DICHAMP Sonia, GAGET Fabienne, GOURAND Jean-Claude, LENOIR Yves, LIBOUREL Julie, de RANGO Christine, VARLET Charles-Henri, de VILLENAUT Gabrielle.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mmes et Mrs BAYLE Jean-Louis, BORDE Alain, BORDE Marie-Hélène, DICHAMP Sonia, GAGET Fabienne, GOURAND Jean-Claude, LENOIR Yves, LIBOUREL Julie, de RANGO Christine, VARLET Charles-Henri, de VILLENAUT Gabrielle dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Jean-Louis BAYLE, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Sonia DICHAMP.

Election du maire

Le Président a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletin blanc) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6tenu :

- Mr Alain BORDE : 8 voix.
- Mr Yves LENOIR : 2 voix

Monsieur Alain BORDE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et installé immédiatement dans ses fonctions. Il a pris la présidence de la séance.

Création des postes d'adjoints

Il est décidé la création de trois postes d'adjoints, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Election du 1^{er} adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletin blanc) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr Yves LENOIR : 9 voix
- Mme Christine de RANGO : 1 voix

Monsieur Yves LENOIR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletin blanc) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr Jean-Louis BAYLE : 8 voix
- Mme Gabrielle de VILLENAUT : 3 voix

Monsieur Jean-Louis BAYLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletin blanc) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Christine de RANGO : 5 voix
- Mme Gabrielle de VILLENAUT : 6 voix

Madame Gabrielle de VILLENAUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} adjoint et immédiatement installée.

Indemnités de fonctions du maire et des adjoints

Pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 25.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (IB 1027). Le taux maximal de l'indemnité de fonction des adjoints est fixé à 9.90 % de ce même indice.

Il est décidé d'appliquer les taux suivants pour la nouvelle municipalité, à compter du 26 mai 2020 et pour la durée du mandat, à savoir :

Mr Alain BORDE, indemnité de fonction de maire au taux maximal de 25.50 % de l'indice brut 1027,

Mr Yves LENOIR, 1^{er} adjoint, indemnité de fonction d'adjoint au taux de 7.70 % de l'indice brut 1027,

Mr Jean-Louis BAYLE, 2^{ème} adjoint, indemnité de fonction d'adjoint au taux de 7.70 % de l'indice brut 1027,

Mme Gabrielle de VILLENAUT, 3^{ème} adjoint, indemnité de fonction d'adjoint au taux de 7.70 % de l'indice brut 1027.

D É L É G A T I O N S

Commission d'Appel d'Offres

Président, le Maire :

Trois délégués titulaires :

Trois délégués suppléants :

Mr Alain BORDE

Mr Jean-Louis BAYLE

Mr Charles-Henri VARLET

Mme Fabienne GAGET

Mr Jean-Claude GOURAND

Mme Julie LIBOUREL

Mr Yves LENOIR

S.D.E 03

Un délégué titulaire :

Un délégué suppléant :

Mr Jean-Louis BAYLE

Mme Gabrielle de VILLENAUT

CAPAMAM

Un représentant :

Mme Gabrielle de VILLENAUT

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « Rive Droite Allier »

Un titulaire de droit, le Maire :

Un délégué titulaire :

Un délégué suppléant :

Mr Alain BORDE

Mr Yves LENOIR

Mr Jean-Louis BAYLE

Représentants des usagers du service de l'eau

Un représentant titulaire :

Un représentant suppléant :

Mr Michel VILOTTE

Mme Françoise BAYLE

Agence Technique Départementale de l'Allier

Un représentant :

Mr Jean-Louis BAYLE

CLETC

Un représentant :

Mr Alain BORDE

COMMISSIONS MUNICIPALES

C.C.A.S.	Alain BORDE Gabrielle de VILLENAUT Marie-Hélène BORDE Yves LENOIR Sonia DICHAMP
FINANCES – URBANISME BATIMENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE	Tous les Conseillers Municipaux
BOIS	Yves LENOIR Jean-Claude GOURAND Charles-Henri VARLET
ECOLE & PERISCOLAIRE – EDUCATION	Yves LENOIR Sonia DICHAMP
COMMUNICATION/TOURISME FÊTES ET CÉRÉMONIES CHEMINS DE RANDONNÉES	Jean-Louis BAYLE Jean-Claude GOURAND Marie-Hélène BORDE Julie LIBOUREL

SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS

Le Doyen d'âge du conseil,

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,